




# PIPFOAM 270

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS conforme au SGH: HazCom 2012 / États-Unis; SIMDUT 2015 / Canada.

| SECTION 1: IDENTIFICATION   |  |
|---|--|
| Fournisseur/Fabriquant :<br>Huntsman Solution Bâtiments<br>870 Curé Boivin<br>Boisbriand, Québec, Canada, J7G 2A7<br>450-437-0123 866-437-0223 Téléc. : 450-437-2338<br>infoCanada@huntsmanbuilds.com huntsmanbuildingsolutions.com/fr-CA | Identificateur SGH du produit : PIP Foam 270<br>Code du produit : PIP Foam 270<br>Nom chimique : Résine polyuréthane.<br>Type de produit : Liquide.<br>Utilisations identifiées : Composant B d'un système de mousse isolante de polyuréthane. Composant B d'un système de mousse structurale de polyuréthane. |
| Numéro de téléphone en cas d'urgence:   | Au Canada : CANUTEC 613-996-6666 ou *666 (cellulaire) (24/7)<br>Aux États-Unis : CHEMTREC 800-424-9300   |

| SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS                 |  |
|---|--|
| Statut OSHA/HCS                                       | Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).   |
| Classement de la substance ou du mélange              | SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1  |
| ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH                             |  |
| Pictogrammes de danger                                |   |
| Mention d'avertissement                               | Attention  |
| Mentions de danger                                    | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| Conseil de prudence                                   |  |
| Prévention  | Porter des gants de protection. Ne pas respirer les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.   |
| Intervention  | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. |
| Stockage  | Non applicable.  |
| Élimination   | Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.  |
| Dangers non classifiés ailleurs (DNCA)                |  |
| Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)     | Aucun connu.   |
| Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) | Aucun connu.   |

| SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS |                      |
|--|----------------------|
| Substance/préparation                                  | Mélange.             |
| Nom chimique   | Résine polyuréthane. |
| Numéro CAS / autres identificateurs uniques            |                      |
| Numéro CAS   | Non applicable.      |
| Code du produit  | PIP Foam 270         |

| Nom des ingrédients   | Numéro CAS  | %         |
|---|-------------|-----------|
| Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)  | 13674-84-5  | ≥5 - ≤10  |
| 1-Propène, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-   | 102687-65-0 | ≥1 - ≤5   |
| Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène   | 6846-50-0   | ≥1 - ≤5   |
| Poly [oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α-hydro-ω-hydroxy-, éther avec [[2-[[2-hydroxyéthyl] (2-hydroxyméthyléthyl) amino] éthyl]imino] bis [propanol] (4:1) | 31568-06-6  | ≥0.1 - ≤1 |

États-Unis : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Canada : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au RPD modifié en avril 2018.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

| SECTION 4: PREMIERS SOINS   |   |
|---|---|
| Description des premiers soins nécessaires  |   |
| Contact avec les yeux   | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.   |
| Inhalation  | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si des effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.   |
| Contact avec la peau  | Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.   |
| Ingestion   | Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés                                    |   |
| Effets aigus potentiels sur la santé  |   |
| Contact avec les yeux   | Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Inhalation  | Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Contact avec la peau  | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Ingestion   | Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Signes/symptômes de surexposition   |   |
| Contact avec les yeux   | Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Inhalation  | Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Contact avec la peau  | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation, rougeur.   |
| Ingestion   | Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire. |   |
| Note au médecin traitant  | Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.   |
| Traitements particuliers  | Pas de traitement particulier.  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Protection des sauveteurs | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. |
|---------------------------|---|

Voir Information toxicologique (section 11)

| SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE                                      |   |
|---|---|
| Agents extincteurs appropriés   | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.  |
| Agents extincteurs inappropriés   | Aucun connu.  |
| Dangers spécifiques du produit  | Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.  |
| Produits de décomposition thermique dangereux                                       | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de phosphore, composés halogénés.   |
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers                                   | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.                                       |

| SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL                    |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> |   |
| Pour le personnel non affecté aux urgences                                       | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.  |
| Intervenants en cas d'urgence  | Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».  |
| Précautions environnementales  | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).   |
| <b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>                 |   |
| Petit déversement  | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.   |
| Grand déversement  | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets. |

| SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE                                 |   |
|--|---|
| <b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b> |   |
| Mesures de protection  | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant. |
| Conseils sur l'hygiène générale au travail                         | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.  |

|   |   |
|---|---|
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation. |
| Température de Stockage   | 15 – 25°C (59 – 77°F) (minimum – maximum).  |
| Durée de Vie  | 6 Mois.   |

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle - États-Unis

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients   | Limites d'exposition                                      |
|---|---|
| Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)  | Aucune.   |
| 1-Propène, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-   | AIHA WEEL (États-Unis, 7/2018).<br>TWA: 800 ppm 8 heures. |
| Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène   | Aucune.   |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], $\alpha$ -hydro- $\omega$ -hydroxy-, éther avec[[2-[(2-hydroxyéthyl)(2-hydroxyméthyléthyl) amino]éthyl]imino]bis[propano]](4 : 1) | Aucune.   |

### Paramètres de contrôle - Canada

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients                         | Limites d'exposition                                      |
|---|---|
| 1-Propène, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)- | AIHA WEEL (États-Unis, 7/2018).<br>TWA: 800 ppm 8 heures. |

|   |  |
|---|--|
| Contrôles d'ingénierie appropriés               | Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.  |
| Contrôle de l'action des agents d'environnement | Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.   |
| <b>Mesures de protection individuelles</b>      |  |
| Mesures d'hygiène                               | Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.   |
| Protection oculaire/faciale                     | Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.  |
| Protection des mains                            | Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. |
| Protection du corps                             | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.  |
| Autre protection pour la peau                   | Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.  |
| Protection respiratoire                         | En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.   |

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|   |                              |
|---|------------------------------|
| État physique   | Liquide, clair.              |
| Couleur   | Bleu.                        |
| Odeur   | Faible d'amine.              |
| Seuil de l'odeur  | Non disponible.              |
| pH  | Non disponible.              |
| Point de fusion   | Non disponible.              |
| Point d'ébullition  | Non disponible.              |
| Point d'éclair  | Vase clos: >93°C (>199.4°F). |
| Vitesse d'évaporation   | Non disponible.              |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                  | Non disponible.              |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | Non disponible.              |
| Pression de vapeur  | Non disponible.              |
| Densité de vapeur   | Non disponible.              |
| Densité relative@ 77°F (25°C)                                 | 1.12 - 1.18                  |
| Solubilité  | Non disponible.              |
| Coefficient de partage n-octanol/eau                          | Non disponible.              |
| Température d'auto-inflammation                               | Non disponible.              |
| Température de décomposition                                  | Non disponible.              |
| Viscosité @ 77°F (25°C) (cps)                                 | Non disponible.              |
| Volatilité  | Non disponible.              |

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité                          | Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.                                |
| Stabilité chimique                  | Le produit est stable.   |
| Risque de réactions dangereuses     | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                           |
| Conditions à éviter                 | Éviter l'exposition à l'humidité et à des températures élevées pour protéger la qualité du produit.                            |
| Matériaux incompatibles             | Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes. Éviter le contact involontaire avec des isocyanates. |
| Produits de décomposition dangereux | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.     |

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Renseignements sur les effets toxicologiques – Toxicité aiguë**

| Nom du produit ou de l'ingrédient           | Résultat   | Espèces | Dosage     | Exposition |
|---|------------|---------|------------|------------|
| Phosphate de tris(2-chloro- 1-méthyléthyle) | DL50 Orale | Rat     | 1500 mg/kg | -          |

**Renseignements sur les effets toxicologiques– Irritation/Corrosion**

| Nom du produit ou de l'ingrédient                     | Résultat              | Espèces       | Potentiel | Exposition | Observation |
|---|-----------------------|---------------|-----------|------------|-------------|
| Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène | Peau – Léger irritant | Cochon d'Inde | -         | 5 gm       | -           |
|   | Peau – Léger irritant | Humain        | -         | 504 heures | -           |

**Sensibilisation**

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Mutagénicité**

Il n'existe aucune donnée disponible.

|   |  |               |                        |                             |   |
|---|--|---------------|------------------------|-----------------------------|---|
| <b>Cancérogénicité</b>  |  |               |                        |                             |   |
| Il n'existe aucune donnée disponible.   |  |               |                        |                             |   |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>  |  |               |                        |                             |   |
| Il n'existe aucune donnée disponible.   |  |               |                        |                             |   |
| <b>Tératogénicité</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Il n'existe aucune donnée disponible.   |  |               |                        |                             |   |
| <b>Toxicité systémique pour certains organes cibles – Exposition unique</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Il n'existe aucune donnée disponible.   |  |               |                        |                             |   |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Il n'existe aucune donnée disponible.   |  |               |                        |                             |   |
| <b>Risque d'absorption par aspiration</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Il n'existe aucune donnée disponible.   |  |               |                        |                             |   |
| <b>Renseignement sur les voies d'exposition probables</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.   |  |               |                        |                             |   |
| <b>Effets aigus potentiels sur la santé</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Contact avec les yeux   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Inhalation  | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Contact avec la peau  | Peut provoquer une allergie cutanée.   |               |                        |                             |   |
| Ingestion   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| <b>Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>                            |  |               |                        |                             |   |
| Contact avec les yeux   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Inhalation  | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Contact avec la peau  | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, rougeur.   |               |                        |                             |   |
| Ingestion   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| <b>Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme</b> |  |               |                        |                             |   |
| <b>Exposition de courte durée</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Effets immédiats possibles  | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Effets différés possibles   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| <b>Exposition de longue durée</b>   |  |               |                        |                             |   |
| Effets immédiats possibles  | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Effets différés possibles   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| <b>Effets chroniques potentiels sur la santé</b>  |  |               |                        |                             |   |
| Généralités   | Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux. |               |                        |                             |   |
| Cancérogénicité   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Mutagénicité  | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| Toxicité pour la reproduction   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |               |                        |                             |   |
| <b>Valeurs numériques de toxicité – Estimations de la toxicité aiguë</b>  |  |               |                        |                             |   |
| Nom du produit ou de l'ingrédient   | Orale (mg/kg)  | Cutané(mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (Vapeurs) (mg/l) | Inhalation (Poussières et brouillards) (mg/l) |
| PIP Foam 500 Resin.   | 20576.1  | N/A           | N/A                    | N/A                         | N/A   |
| Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)  | 1500   | N/A           | N/A                    | N/A                         | N/A   |

**SECTION 12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

## Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

## Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

## Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient                     | LogK <sub>ow</sub> | FBC       | Potentiel |
|---|--------------------|-----------|-----------|
| Phosphate de tris(2-chloro- 1-méthyléthyle)           | 2.68               | 0.8 à 2.8 | faible    |
| Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène | -                  | 5340      | élevé     |

## Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) Non disponible.

Effets nocifs divers Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

## Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

## DOT

Numéro ONU Non réglementé.

Désignation officielle de transport de l'ONU -

Classe(s) de danger relative(s) au transport -

Groupe d'emballage -

Dangers environnementaux Non.

Autres informations -

## TDG

Numéro ONU Non réglementé.

Désignation officielle de transport de l'ONU -

Classe(s) de danger relative(s) au transport -

Groupe d'emballage -

Dangers environnementaux Non.

Autres informations -

## IMDG

Numéro ONU Non réglementé.

Désignation officielle de transport de l'ONU -

Classe(s) de danger relative(s) au transport -

Groupe d'emballage -

Dangers environnementaux Non.

|  |                 |
|--|-----------------|
| Autres informations                          | -               |
| <b>IATA</b>                                  |                 |
| Numéro ONU                                   | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | -               |
| Classe(s) de danger relative(s) au transport | -               |
| Groupe d'emballage                           | -               |
| Dangers environnementaux                     | Non.            |
| Autres informations                          | -               |

AERG: Non applicable

|  |  |
|--|--|
| Protections spéciales pour l'utilisateur         | Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel. |
| Transport en vrac aux termes des instruments IMO | Non disponible.  |

### SECTION 15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

#### United States

|  |   |
|--|---|
| Réglementations États-Unis   | Exemption/ Exemption partielle TSCA 8(a) CDR : Indéterminé. |
| Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) | Référencé.  |
| Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)               | Non inscrit.  |
| Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)               | Non inscrit.  |
| Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)                                     | Non inscrit.  |
| Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)                             | Non inscrit.  |
| SARA 302/304   | Aucun produit n'a été trouvé.                               |
| SARA 304 RQ  | Non applicable.   |

#### SARA 311/312

|                |                                       |
|----------------|---------------------------------------|
| Classification | SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1 |
|----------------|---------------------------------------|


#### Composition/Information sur les ingrédients

| Nom  | %         | Classification                        |
|--|-----------|---------------------------------------|
| Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)   | ≥5 - ≤10  | TOXICITÉ AIGUË (ORALE) - Catégorie 4  |
| Poly [oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α-hydro-ω-hydroxy-, éther avec [[2- [(2-hydroxyéthyl) (2-hydroxyméthyléthyl) amino] éthyl]imino] bis [propanol] (4:1) | ≥0.3 - ≤1 | SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1 |

#### Réglementations d'État

|               |  |
|---------------|--|
| Massachusetts | Aucun des composants n'est répertorié. |
| New York      | Aucun des composants n'est répertorié. |
| New Jersey    | Aucun des composants n'est répertorié. |
| Pennsylvanie  | Aucun des composants n'est répertorié. |

#### Californie prop. 65

 Avertissement : Ce produit peut vous exposer à Éthylène glycol, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations prière de consulter [www.P65Warning.ca.gov](http://www.P65Warning.ca.gov)

|                     |                                       |                               |
|---------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| Nom des ingrédients | Pas de niveau de risque significatif. | Posologie maximum acceptable. |
| Éthylène glycol     | -                                     | Oui.                          |



|   |   |
|---|---|
| <b>Canada</b>   |   |
| Listes canadiennes  |   |
| INRP canadien   | Les composants suivants sont répertoriés : Éthylène glycol.   |
| Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)      | Aucun composant n'est répertorié.   |
| <b>Réglementations Internationales</b>  |   |
| Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques |   |
| Non inscrit.  |   |
| <b>Protocole de Montréal</b>  |   |
| Non inscrit.  |   |
| <b>Convention de Stockholm relative aux polluants organiques</b>                                  |   |
| Non inscrit.  |   |
| <b>Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)</b> |   |
| Non inscrit.  |   |
| <b>Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds.</b>                     |   |
| Non inscrit.  |   |
| Liste d'inventaire  |   |
| Canada  | Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances). |
| Etats-Unis  | Tous les composants sont actifs ou exemptés.  |

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Procédure utilisée pour préparer la classification

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Classification                        | Justification                                 |
| SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1 | Méthode de calcul.                            |
| <b>Historique</b>                     |   |
| Préparé par                           | Huntsman Solution Bâtiments – Département ESS |
| Preparation Date (aaaa-mm-jj)         | 2021-04-07                                    |
| Current Issue Date (aaaa-mm-jj)       | 2021-04-07                                    |

### LÉGENDE DES ABRÉVIATIONS

|              |  |
|--------------|--|
| ETA          | Estimation de la Toxicité Aiguë  |
| FBC          | Facteur de bioconcentration  |
| SGH          | Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques   |
| IATA         | Association internationale du transport aérien   |
| CVI          | contenants en vrac intermédiaires  |
| code IMDG    | code maritime international des marchandises dangereuses   |
| LogKoe       | coefficient de partage octanol/eau   |
| MARPOL 73/78 | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) |
| NU           | Nations Unies  |

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.